



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

LBDH/115/2019

Kampala, le 16 septembre 2019

DECLARATION DE LA LIGUE ITEKA SUITE A L'INTOLERANCE POLITIQUE QUI PREVAUT AU BURUNDI A LA VEILLE DES ELECTIONS DE 2020

Depuis le 25 avril 2015, le Burundi traverse une crise sans précédent déclenchée par la décision du Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat en violation de l'Accord d'Arusha et de la constitution qui en est issue.

Durant toute cette période, une répression féroce et sans merci a été observée jusqu'à nos jours. Cette répression du pouvoir a donné lieu à des crimes graves de droit international tels que des exécutions extrajudiciaires, des assassinats ciblés, des enlèvements et/ou disparitions forcées, des actes de torture et des violences sexuelles.

Cette crise qui sévit au Burundi ne connaît pas de répit et continue à porter préjudice aux droits de l'homme. Ainsi, depuis le 25 avril 2015 au 15 septembre 2019, la Ligue Iteka a déjà documenté 1912 personnes tuées dont 448 cadavres retrouvés, 576 enlevées et/ou portées disparues dont 41 réapparues, 651 torturées et 223 victimes de VBG, dont 80% sont des violences sexuelles.

Malgré les enquêtes internationales qui pèsent sur le Burundi, les initiatives régionales et les cris de ses différents partenaires, il s'observe une montée progressive de l'intolérance politique à la veille des échéances électorales de 2020 au Burundi. Des membres des partis politiques sont tués ou blessés, enlevés et/ou portés disparus, torturés ou arrêtés arbitrairement, des affrontements sanglants entre des membres de ces partis politiques sont signalés dans différents coins du pays. Des permanences des partis politiques sont attaquées, détruites, profanées ou brûlées.



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

En guise d'illustration, depuis l'agrément du parti CNL au mois de février 2019 jusqu'au 15 septembre 2019, la Ligue Iteka a documenté des cas de violations des droits de l'homme résultant de cette intolérance politique.

Ainsi sur un total de 240 cas de personnes tuées dont 115 cadavres retrouvés, 18 membres du parti CNL, 9 du parti CNDD-FDD ont été relevés; 11 membres du parti CNL et 3 du parti MSD ont été enlevés et/ou portés disparus sur un total de 17 cas relevés ; sur un total de 184 cas de torture enregistrés, 108 membre du parti CNL, 10 du parti CNDD-FDD, 2 du parti FRODEBU et 1 du parti CNDD ont été victimes; sur un total de 571 cas de personnes arrêtées, 243 membres du parti CNL, 7 du parti UPRONA, 5 du parti FRODEBU, 4 du parti MSD et 2 du parti CNDD-FDD ont été relevés. La Ligue Iteka a également relevé 23 permanences du parti CNL détruites, profanées, brûlées, ou vandalisées et 1 permanence du parti CNDD-FDD attaquée.

Au cours de cette même période, les femmes et les mineurs n'ont pas été épargnés. La Ligue Iteka a pu relever 33 femmes et 21 mineurs tués dont 1 albinos, 9 femmes et 5 mineurs torturés ainsi que 14 femmes et 38 mineurs arrêtés arbitrairement.

La Ligue Iteka est préoccupée par des signes annonciateurs d'une période sanglante marquée par des affrontements entre des jeunes des partis CNDD-FDD et CNL qui ont été déjà signalés dans différentes provinces du pays et qui ont occasionné des cas de personnes tuées ou blessées.

La Ligue Iteka regrette de la partialité affichée par des corps de sécurité et des administratifs qui arrêtent arbitrairement les membres du parti CNL torturés en lieu et place des auteurs.

Face à cette situation particulièrement alarmante, la Ligue Iteka recommande :

Au Gouvernement du Burundi:

- de se ressaisir et de garantir les droits et libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous avant, pendant et après les élections de 2020 ;
- de mener des enquêtes sur toutes les violations des droits de l'homme dans le pays et traduire les auteurs en justice.

4, Avenue des Euphorbes, B.P.177 Bujumbura-Burundi, Tél. :(257) 22228636, Fax :(257)22220004

E-mail :info@ligue-iteka.bi, Website : <https://www.ligue-iteka.bi>



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

Aux partis politiques:

- de privilégier le dialogue pour l'intérêt de la population et cesser des enseignements propagandistes qui incitent à la haine;
- d'œuvrer pour la cohabitation pacifique des jeunes affiliés aux partis politiques.

Aux partenaires techniques et financiers :

- de s'impliquer pleinement dans cette phase délicate de préparation et de conduite des élections de 2020 pour le suivi et la tenue des élections inclusives, crédibles et transparentes.

A la population:

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute autre sollicitation dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

Fait à Kampala, le 16 septembre 2019

Anschaire NIKOYAGIZE

Président de la Ligue Iteka

